



Commission de l'éducation et de la formation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Dotations de fonctionnement complémentaires 2013

Rapport n° CP/2013/487

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Dotation viabilisation

Le collège "Albert Camus" à Soufflenheim sollicite la révision de sa dotation de viabilisation 2013 suite à un redressement facturé par "G.R.D.F" en raison d'une incohérence de pression au niveau des compteurs de gaz.

Ce redressement fait apparaître des consommations de gaz plus élevées que celles facturées pour la période de 2008 à 2012.

Dans ces conditions, je vous propose d'allouer au collège de Soufflenheim une somme de **3 000 €** au titre de la régularisation de sa dotation de viabilisation 2013.

Par ailleurs, le collège "Vauban" à Strasbourg a sollicité une dotation complémentaire pour la viabilisation au titre de l'exercice 2012.

En effet, les crédits inscrits au budget, et recommandé par le Département, n'ont pas permis de couvrir en totalité les dépenses de viabilisation de 2012.

Aussi, Je vous propose d'attribuer à cet établissement une dotation complémentaire de **7 000 €**.

II – Dotation "autres dépenses"

Le collège "Pasteur" à Strasbourg sollicite une aide financière pour lui permettre de couvrir les frais de location d'un standard téléphonique pour la période du 24 janvier au 24 mars 2013 en raison d'une panne de leur autocommutateur téléphonique survenue le 21 janvier dernier qui a nécessité son remplacement.

Compte tenu de cette situation exceptionnelle et des faibles fonds de réserve de l'établissement, je vous propose de lui allouer une dotation de fonctionnement complémentaire de **1 585 €**.

III - Divers

Un agent ATC logé au collège "Lamartine" à Bischheim par convention d'occupation précaire a rencontré des difficultés financières particulières. Compte tenu de la situation particulière de cet agent, je vous propose le versement d'une subvention de **1 442 €** au collège "Lamartine" pour couvrir les arriérés de charges de 2012.

IV - Véhicule de service

Le collège "Sébastien Brant" à Eschau sollicite une aide financière pour couvrir les frais de réparation de son véhicule de service qui n'est plus aux normes de sécurité et qui s'élèvent à environ 3 000 €.

Afin de garantir la continuité de sa télérestauration scolaire, je vous propose d'allouer au collège "Sébastien Brant" une subvention exceptionnelle de **3 000 €** pour couvrir cette dépense.

V - Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

La demande présentée concerne le remplacement d'un photocopieur destiné à un usage pédagogique de plus de 5 ans d'âge du collège "Rembrandt Bugatti" à Molsheim.

Je vous propose d'attribuer au collège "Rembrandt Bugatti" une subvention forfaitaire de **6 000 €** pour lui permettre d'acquérir cet appareil.

VI - Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

CHATENOIS		
une tondeuse à gazon et une débroussailleuse		900 €
DRUSENHEIM		
petits équipements pour la demi-pension		800 €
ECKBOLSHEIM		
une tondeuse à gazon autotractée		1 500 €
ESCHAU		
matériel pour l'enseignement de l'E.P.S. et de l'informatique		1 000 €
HEILIGENSTEIN		
des escabeaux et des plateformes sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur		4 753 €
MARLENHEIM		
deux coussins anti-escarres pour un élève handicapé		134 €
MERTZWILLER		
une tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige		5 000 €

SELTZ			
une tondeuse à gazon autoportée			
équipée d'une lame à neige			5 000 €
STRASBOURG "Sophie Germain"			
deux auto-laveuses (4 845 €)			
et 6 chariots de ménage (2 512 €)			7 357 €
VENDENHEIM			
matériel pour la demi-pension			2 581 €
	TOTAL		29 025 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 946 417,00 €	373 498,34 €	51 052,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 51 052 €, soit :

- 3 000 € au collège "Albert Camus" à Soufflenheim au titre de la régularisation de la dotation de viabilisation 2013
- 7 000 € au collège "Vauban" à Strasbourg au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2012
- 1 585 € au collège "Pasteur" à Strasbourg pour couvrir les frais de location d'un standard téléphonique
- 1 442 € au collège "Lamartine" à Bischheim pour couvrir les arriérés de charges dues par un agent ATC logé par convention d'occupation précaire
- 3 000 € au collège "Sébastien Brant" à Eschau pour couvrir les frais de réparation du véhicule de service
- 6 000 € au collège "Rembrandt Bugatti" à Molsheim pour l'équipement en matériel de reprographie
- 29 025 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
 - . CHATENOIS : 900 € (une tondeuse à gazon et une débroussailleuse)
 - . DRUSENHEIM : 800 € (petits équipements pour la demi-pension)
 - . ECKBOLSHEIM : 1 500 € (une tondeuse à gazon autotractée)
 - . ESCHAU : 1 000 € (matériel pour l'enseignement de l'E.P.S. et de l'informatique)
 - . HEILIGENSTEIN : 4 753 € (des escabeaux et des plateformes de travail sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur)
 - . MARLENHEIM : 134 € (deux coussins anti-escarres pour un élève handicapé)

- . MERTZWILLER : 5 000 € (une tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige)
- . SELTZ : 5 000 € (une tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige)
- . STRASBOURG "Sophie Germain" : 7 357 € (dont 4 845 € pour deux auto-laveuses et 2 512 € pour 6 chariots de ménage)
- . VENDENHEIM : 2 581 € (matériel pour la demi-pension)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL